

**24-03-22 Administration Générale – Conventions**

Signature d'une convention de prise en charge des animaux errants blessés et d'identification et de stérilisation des chats errants avec la clinique vétérinaire de l'Etrat

Monsieur le Maire expose :

La Police municipale est souvent sollicitée pour des animaux errants ou en état de divagation blessés.

Afin de permettre une rapide prise en charge de ces animaux pour leur apporter les premiers soins vétérinaires, je vous propose de signer une convention avec la clinique vétérinaire des Bulles Vertes à l'Etrat.

Cette clinique vétérinaire assurera également l'identification et la stérilisation des chats errants en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Les services proposés par la clinique vétérinaire des Bulles Vertes et les tarifs sont précisés dans la convention jointe.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention précitée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (22 pour, 1 contre : Mme MOURGUES, 3 abstentions : MM. MOUNIER, PELLEGRIN, COSSEY), décide d'approuver la convention précitée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. La dépense sera prélevée au budget.

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 26 mars 2024**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# **Délibération** **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

## Séance du 25 mars 2024

### **24-03-22 Administration Générale – Conventions**

Signature d'une convention de prise en charge des animaux errants blessés et d'identification et de stérilisation des chats errants avec la clinique vétérinaire de l'Etrat

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne (retard) - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne -

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - SAHUC Jean-François - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - ACHARD Pierre - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme GEUSENS  
M. SAHUC à M. ZAVROSA  
M. COSSEY à M. PELLEGRIN  
M. BLANCHARD à M. DI PAOLO  
M. ACHARD à Mme BISACCIA  
M. TALIA à Mme PAPIN  
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :